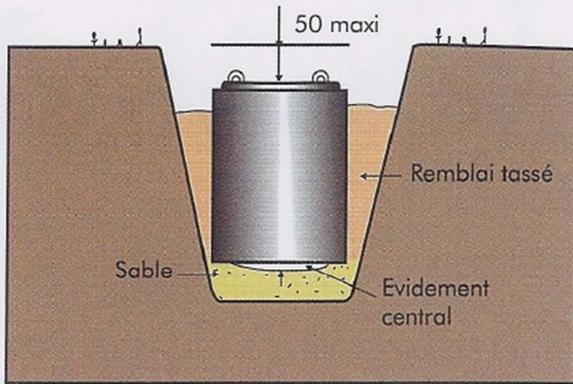
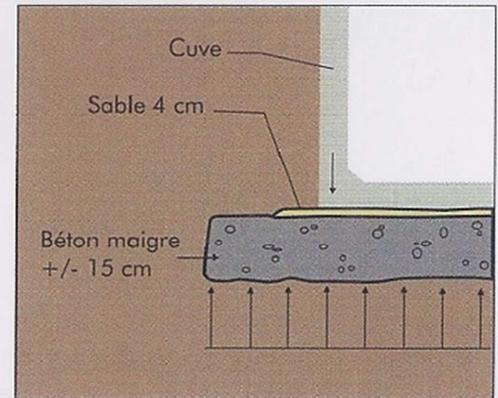


## Réserve :

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident ou de non étanchéité de la cuve, survenu par suite du non respect des prescriptions édictées et schématisées ci-dessous.



Cas de sol ferme



Cas de sol instable, mou

## Transport et déchargement :

Sauf pour les cuves de petit volume (inférieur à 5000 litres) le transport est effectué par camion-grue à 3 ou 4 essieux. Il doit pouvoir atteindre la fouille (trou dans lequel sera posée la cuve) en toute sécurité par une voie d'accès carrossable, stabilisée et présentant une largeur d'au moins 3 ml.

La hauteur libre pour le passage du camion-grue et de sa charge sera d'au moins 4 ml.

Afin d'assurer l'équilibre statique du camion lors du levage et du placement des cuves, les abords de la fouille seront dégagés notamment pour permettre au camion

d'étendre ses béquilles sur une largeur de 4 à 6 mètres.

Les travaux de terrassement, terminés avant l'arrivée du camion, auront au préalable été exécutés par le client selon les conseils indiqués au paragraphe "Terrassement".

Le déchargement de la cuve s'effectuera par l'arrière du camion ; la distance entre l'axe de la grue et l'axe de symétrie de la fouille ne dépassera pas 4 mètres.

Le temps nécessaire au déchargement de la cuve est d'environ 30 minutes.

Si, en cas de non respect des conditions ci-dessus, il s'avère impossible de poser la cuve dans la fouille (seul le chauffeur est à même à prendre cette décision) la cuve sera déposée à l'endroit le plus accessible. La cuve sera néanmoins considérée comme fournie.

Si un nouveau déplacement du camion-grue s'avère nécessaire il se fera à la demande du client et moyennant un forfait en fonction du temps de déplacement.

